

Cours interfacultaire sur le thème

Droit, gouvernance et développement durable

Sciences et développement durable Les O.G.M. comme occasion de déstabilisation d'un concept ambigu

Cours du 13/10/2004 1ère partie

Serge Gutwirth

professeur de droit à la
Vrije Universiteit Brussel
et la Erasmus Universiteit Rotterdam

slgutwir@vub.ac.be

& Daniel de Beer

chercheur à la faculté de droit de la
Vrije Universiteit Brussel

ddebeerd@vub.ac.be

Ils participent tous les deux au projet de recherche PAI V.16 *Les loyautés du savoir*
(Politique Scientifique Fédérale Belge). Voy. www.imbroglio.be

Cycle de 13 conférences du 22 septembre au 15 décembre 2004
organisé par les Facultés Universitaires Saint-Louis (Bruxelles)
en partenariat avec la Fondation pour les Générations Futures
et avec le soutien de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme.



I.

Introduction: les questions environnementales, "l'échec du droit de l'environnement", la théorie du droit de l'environnement

I. Sous l'emprise des extrêmes : culture contre nature

I. a. La nature comme objet

dans les sciences et l'épistémologie moderne: ordre et rationalité; *maîtrise et possession*, deux *grands partages*: objet/sujet, science société
dans l'éthique et la philosophie: l'homme est la mesure de toutes les choses, le non-humain n'a pas de valeur intrinsèque
dans le droit: le droit de la propriété
dans le capitalisme de marché: *commodification*

II. b. La nature comme sujet

Ecocentrisme et *deep ecology*; *The earth doesn't belong to us, we belong to the earth*
Les droits des non-humains; *Should trees have standing ?; Contrat nature!*

II. L'interaction entre l'homme et la nature

II. a. dans l'éthique : *Das Prinzip Verantwortung* et les générations futures

II. b. dans les sciences : le réel n'est pas rationnel, l'historicité de la matière, l'objet et le sujet sont mélangés, *maîtrise de la maîtrise*

II. c. dans le droit

- responsabilité envers les générations futures
- patrimoine commun de l'humanité
- développement durable

III. Au delà de la nature le développement durable ?

La caverne de Platon revisitée: le concept de 'nature' comme vecteur de la soustraction du travail techno-scientifique au processus juridico-politiques

La persistance des *grands partages constitutionnels*; les experts et l'expertise, *no legislation without consultation*

Les enchevêtrements dynamiques de la sciences, la technique, le politique et le droit; un double court-circuitage; un processus de transformations mutuelles du droit et des sciences

Ne plus protéger 'la nature' mais faire entrer les sciences et les techniques dans l'état de droit démocratique

Retour sur le développement durable : le concept développement durable semble adapté aux questions environnementales, précisément parce qu'il ne fait *pas* référence à l'environnement et à la nature.

Il ne s'agit plus tellement de la protection de l'environnement et de la nature, mais bien d'assumer la décision politique et juridique collective au sujet de notre agir et ses conséquences incertaines pour le futur.

II.

I. Pourquoi convoquer les O.G.M. dans une réflexion sur le développement durable?

- le développement durable est doublement convoqué à propos des O.G.M.,
- les institutions européennes croient aux O.G.M.: un puissant mot d'ordre

II. Les O.G.M. en terres (réglementaires) européens, petit état des lieux

- 1990 - 2004: un édifice législatif en construction
- trois cas de figure:
 - les produits alimentaires (règlement 1829/2003)
 - les disséminations à titre expérimental (directive 2001/18)
 - les mises sur le marché (directive 2001/18)
- une architecture en voie d'achèvement

III. Incertitude et science. L'évaluation, garante du développement durable?

Eléments perturbateurs:

- le dogme de la biologie moléculaire et le principe de l'équivalence substantielle
- qui sont les experts et avec quels mandats?
- l'origine et la constitution du dossier
- la confidentialité de certaines données

IV. Le contexte juridique et ses contraintes

- le marché intérieur et la libre circulation des marchandises plutôt que l'environnement
- quelques conséquences

V. O.G.M. et développement durable: petite touche cosmétique ou ébauche d'un espace de médiation?

VI. Des partis pris aux prises à parti, ou le retour du caché: le public intéressé

Références bibliographiques

CALLON M., P. LASCOUMES & Y. BARTHE, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, 358 p.

GUTWIRTH, S., "Trente ans de théorie du droit de l'environnement", *Environnement et Société/ 26, Normes et environnement*, 2001, 5-17
<http://www.vub.ac.be/LSTS/pub/30ansdetheorie.pdf>

I. STENGERS, "Prendre au sérieux le développement durable", *Aliage* 40, automne 1999, p. 31-39
http://www.ulb.ac.be/igeat/igeat/ulb_igeat/upload/cedd/stengers_dev_dur.pdf

Outil de travail: DE SADELEER, N., & BORN, Ch.-H., *Droit international et communautaire de la biodiversité*, Paris, Daloz, 2004, 780 p.